

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
5 – 2026 / N°4

SEANCE du 27 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15
VOTES : Contre : 0 Pour : 15 Abstention : 0
Date de la convocation : 20.04.2026

L'an deux mil vingt- six et le vingt-sept avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARMICHAEL Benoit, Maire.

Présents : CARMICHAEL Benoit, BUND Roland, MANENT Corinne, ETENEAU Bertrand, VIAL Anne-Claire, NOYER Isabelle, MANENT Anthony, DENIS-OGIER Christelle, ROCHÉ Daniel, ROUX Nathalie, LARTIGUE David, MINDER Pascale, JARILLOT Quentin, VEGA Marie.

Absent excusé : BROCHIER Nicolas donne procuration à MINDER Pascale

Objet : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres et désignation des membres :

Considérant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Cette commission obligatoire est chargée d'intervenir dans les procédures relatives aux marchés publics et aux délégations de service public.

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Liste n°1 présente :

Titulaires : Daniel ROCHÉ, Roland BUND, Quentin JARILLOT

Suppléants : David LARTIGUE, Christelle DENIS-OGIER, Nicolas BROCHIER

Il est ensuite procédé au vote à main levée avec l'accord de l'assemblée :

Le conseil municipal, avec 15 voix :

- Déclarent élus à la commission d'appel d'offres :
Titulaires : Daniel ROCHÉ, Roland BUND, Quentin JARILLOT
Suppléants : David LARTIGUE, Christelle DENIS-OGIER, Nicolas BROCHIER
- **Autorise** M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 28.04.2026

Le Maire

Benoit CARMICHAEL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 30.04.2026
Et de la réception en Préfecture le 30.04.2026

Le Maire